



HAL
open science

Des choses cachées depuis le commencement du libéralisme: 1. Le libéralisme: la matrice physiocratique

Bernard Delmas, Thierry Demals

► To cite this version:

Bernard Delmas, Thierry Demals. Des choses cachées depuis le commencement du libéralisme: 1. Le libéralisme: la matrice physiocratique. *Espaces temps: journal de la Section histoire géographie de l'École normale supérieure de l'enseignement technique*, 1993, *Espaces Temps*, 53-54, pp.65-69. 10.3406/espat.1993.3874 . hal-04467374

HAL Id: hal-04467374

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04467374>

Submitted on 20 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Des choses cachées depuis le commencement du libéralisme : 1. Le libéralisme : la matrice physiocratique

Bernard Delmas, Thieny Demals

Résumé

Il est convenu de dater les origines du libéralisme du milieu du XVIIIe siècle en France. Le livre de Simone Meyssonier, *La balance et l'horloge*, Montreuil : Éditions de la Passion, 1989, repousse en amont cette formation et met en évidence un courant libéral non capitaliste qui bascule, avec les physiocrates, dans un ordre social confondu avec l'ordre du marché. Nous avons demandé à deux spécialistes de la physiocratie, Bernard Delmas et Thierry Denials, de discuter cette thèse, et à Simone Meyssonier de répondre, dans un débat qui pose le problème du rapport entre science économique et philosophie sociale, entre science et éthique.

Citer ce document / Cite this document :

Delmas Bernard, Demals Thieny. Des choses cachées depuis le commencement du libéralisme : 1. Le libéralisme : la matrice physiocratique. In: Espaces Temps, 53-54, 1993. Le rendez-vous allemand. Sciences sociales début du siècle : Dilthey, Weber, Elias... pp. 65-69;

doi : <https://doi.org/10.3406/espat.1993.3874>

https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1993_num_53_1_3874

Fichier pdf généré le 26/03/2019

Des choses cachées depuis le commencement du libéralisme.

Il est convenu de dater les origines du libéralisme du milieu du XVIII^e siècle en France. Le livre de Simone Meyssonnier, *La balance et l'horloge*, Montreuil : Éditions de la Passion, 1989, repousse en amont cette formation et met en évidence un courant libéral non capitaliste qui bascule, avec les physiocrates, dans un ordre social confondu avec l'ordre du marché. Nous avons demandé à deux spécialistes de la physiocratie, Bernard Delmas et Thierry Demals, de discuter cette thèse, et à Simone Meyssonnier de répondre, dans un débat qui pose le problème du rapport entre science économique et philosophie sociale, entre science et éthique.

1. Le libéralisme : la matrice physiocratique.

Votre ouvrage se présente au premier abord comme la constitution de la pensée libérale en France de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e. Une vaste fresque de la pensée économique nous est tracée, allant de Boisguilbert et de la remise en cause du mercantilisme à la fin de la physiocratie. Les multiples auteurs qui sont partie prenante de cette transformation des mentalités sont étudiés avec soin et les débats dans lesquels ils se sont inscrits sont décrits avec minutie.

Plus précisément encore, cette fresque fait apparaître un mouvement spécifiquement français, quoiqu'il ne constitue pas un "corpus homogène" (p. 13), que vous appelez le *libéralisme égalitaire*. Ce mouvement, s'inspirant de la pensée de Boisguilbert, voit le jour avec les écrits de Melon et de Montesquieu (1748), prend des contours nets avec l'école de Gournay, et disparaît avec l'émergence de la physiocratie (1758).

Votre thèse, si nous l'avons bien comprise, peut s'articuler autour de ces trois points :

1 Le libéralisme se forme en "rupture totale avec le mercantilisme, dès la fin du XVIII^e siècle" (p. 14).

2 "Le libéralisme est multiple et ne satisfait pas d'explication univoque" (p. 14). Ceci sous-entend que le libéralisme n'est pas une question exclusivement anglaise : non seulement il y a un libéralisme français propre, mais encore il ne se réduit pas au mouvement physiocratique (p. 15).

3 Le libéralisme égalitaire précède la physiocratie : il en est la source, mais une source dénaturée par l'école de Quesnay. La physiocratie est une déviation de ce libéralisme d'origine, tout comme le libéralisme classique du XIX^e siècle.

Nous nous proposons de revenir sur chacun de

ces points à la lumière des auteurs que vous utilisez pour étayer votre thèse (Hayek, Marx, Dumont, Deleule,...) et en essayant à chaque fois de préciser le sens des mots-clés de cette *histoire* : mercantilisme, libéralisme, économie politique, arithmétique politique.

Le libéralisme constitue-t-il une rupture par rapport au mercantilisme ? La question qui vient immédiatement à l'esprit est la suivante : les réflexions qui prennent forme autour de thèmes économiques relativement isolés – la monnaie et l'intérêt, l'afflux d'or et la hausse des prix, le déficit extérieur et la perte de compétitivité,... – constituent-elles un système de pensée propre, que l'on pourrait distinguer d'autres systèmes antérieurs, contemporains ou ultérieurs ?

Nous en doutons. Qu'il y ait un champ du pensable, des manières de penser, une rhétorique et une grammaire communes, la chose est acceptable. Mais, comme vous le signalez, les réflexions économiques éparses s'ordonnent et s'articulent autour de la politique. Aucun spécialiste n'évoque du reste une autonomie aussi précoce du savoir économique. Le champ d'observation, les programmes de recherches, les postulats philosophiques sont encore mal définis. Les ouvrages qualifiés de mercantilistes ne proposent pas d'explication globale du processus économique et ne suggèrent pas davantage que ce processus s'analyse, même partiellement, en dehors de toute référence politique. Ce sont des messages, souvent concrets et circonstanciels, destinés au souverain formant, comme l'écrit Rosanvallon ¹ un "savoir pour le prince". Et les auteurs de tels ouvrages ne sont pas tenus de respecter certaines des cohérences propres à la matière, ni de faire

référence à des travaux précurseurs, comme c'est le cas pour la pensée politique.

On peut se demander si le terme mercantilisme est encore approprié et analytiquement opératoire, puisqu'il se dilue finalement dans un ensemble qui le dépasse et l'englobe : la philosophie morale et politique ou la philosophie du droit. Azpilcueta, considéré comme un mercantiliste "quantitativiste", est surtout un continuateur d'une tradition bien ancienne qui vise à classer les actions et les transactions humaines, les différents revenus tirés du marché selon leur degré de licéité ; voyez son *Commentaire résolutoire sur les changes* (1556). Locke, que l'on classe dans le même système de pensée pour ses écrits monétaires, est reconnu comme un précurseur ou un fondateur du libéralisme pour son *Traité sur le gouvernement civil* (1690). Hume, dont Keynes dit qu'"il a un pied et demi dans le monde classique" ², reprend dans ses *Essais* (1752) toute une réflexion économique antérieure sur la monnaie et les échanges, à laquelle il mêle ses propres conceptions sur la richesse, la constitution de la société ou l'intérêt privé ; et la postérité fait de lui un libéral.

Heckscher et beaucoup d'historiens à sa suite ont cherché à assembler tous ces écrits disparates au sein d'une pensée de la guerre, de la rivalité entre nations, de la puissance asservissant la richesse et du jeu à somme nulle, pour ainsi l'opposer au libéralisme apparaissant alors comme la pensée du doux commerce, de la richesse dominant la puissance et de l'avantage mutuel dans l'échange. Cette interprétation ne manque pas d'arguments, mais elle n'est qu'une reprise du préjugé libéral, assis par Hume, Smith et Quesnay, qui fait du mercantilisme une anti-économie politique et un anti-libéralisme avant l'heure. Les deux discours traiteraient des mêmes questions, auraient la même finalité (l'enrichissement), mais le premier aurait une conception incohérente et erronée de la nature de la richesse (l'accumulation et la captation de métaux précieux), n'utiliserait pas les bons moyens (telle la mise au travail), et mettrait même la richesse au service de la puissance. Le livre de Fourquet ³ fourmille de citations de mercantilistes qui définissent, exactement comme le feront les libéraux plus tard, le travail comme source de richesse, et qui voient la richesse dans les sujets eux-mêmes. Ne faut-il donc pas admettre qu'ils ne conçoivent pas de distinguer la richesse et la puissance, notions considérées comme synonymes et qu'ils ne dissocient pas l'économie de la politique, plutôt qu'ils ne subordonnent les unes aux autres ? Cette confusion des mots et des domaines de la pensée ne sera pas reprise par le

projet – ou l'utopie – libéral qui prétendra au contraire faire disparaître la puissance.

Schumpeter, agacé par l'usage injustifié que l'on faisait selon lui du mercantilisme, mettait des guillemets au mot, et le qualifiait d'"*organum* imaginaire de l'enseignement traditionnel" ⁴. Certes, l'auteur notait que les écrivains des *xvi^e* et *xviii^e* siècles étaient très attentifs au "*power politics element*", mais il était opposé à l'idée de repérer dans leurs écrits l'ombre d'une école de pensée ou le soupçon d'une théorie cohérente. Jusqu'au début du *xviii^e* siècle, c'était, pour reprendre ses termes, "l'argument pratique" qui prédominait et non la "contribution analytique".

Comme Schumpeter, nous pensons que l'opposition mercantilisme-libéralisme n'est pas le meilleur critère de classement des auteurs de cette période et, partant, qu'il est vain de rechercher sur cette base une rupture fondatrice du second courant. Plus riche de sens est l'opposition entre théoriciens du contrat et théoriciens du marché, telle qu'elle est décrite par Rosanvallon, ou bien la démarcation entre théorie scolastique des prix et la théorie classique de la valeur commentée par Schumpeter ou de Roover.

On peut aussi comparer arithmétique politique et économie politique, car les contours de la première sont nettement plus précis. Petty, dans la définition qu'il lui donne, cherche à la faire accéder au statut de science ; il la dote d'une méthode (comprendre l'anatomie du corps social par le calcul), d'un contenu (enquêtes statistiques, détermination de grandeurs comptables) et d'une finalité (fournir au souverain les moyens d'un bon gouvernement). Mais l'arithmétique politique est encore un savoir dont le souverain est en quelque sorte le commanditaire. L'économie politique n'abandonne certes pas la tâche de conseiller le souverain ; elle prétend même l'*éclairer*, lui faire connaître le fonctionnement et les finalités d'une société organisée par le marché. Mieux, elle redéfinit sa fonction et limite le domaine de son intervention. Le champ du savoir qu'elle convoite est donc autrement plus large que celui réservé aux arithméticiens. Dès sa constitution, l'économie politique conjugue les deux aspects : elle est une arithmétique politique et une philosophie de l'économie ; elle ne se résume pas seulement à des énoncés statistiques, elle avoisine le domaine réservé jusque-là aux philosophes et aux moralistes.

Son attachement au libéralisme est essentiel. On peut même dire qu'il n'y a d'économie politique que libérale. Quesnay et Smith, qui sont au milieu du *xviii^e* siècle non pas les seuls libéraux, mais les

plus représentatifs, ont en commun qu'ils s'inspirent de l'individualisme lockien et qu'ils éprouvent le besoin, pour asseoir leur discours, d'inventer un système rival, une fausse science : le "*mercantile system*" ou le "colbertisme". Invention nécessaire, car l'incohérence de ce système, établi sur des présupposés invérifiables, des idées reçues et des raisonnements erronés, fait de l'économie politique un discours autre, à la fois une science et une philosophie sociale ; science par les emprunts tels que l'équilibre, le mouvement, la conservation, la gravitation ; philosophie parce qu'elle prétend rendre compte des passions, des intérêts, de l'état de nature, des progrès de la société, de la propriété, de la justice dans l'échange,... Toutes ces notions n'ont pas été forgées dans le milieu des affaires ni celui des comptables, et l'enjeu n'est pas l'explication des seules transactions mais de concevoir les actions humaines comme des transactions. Le marché tente de remplacer le contrat politique ; de concept technique, il devient mode de fonctionnement de la société, ce par quoi l'harmonie des intérêts privés est réalisée, une institution capable de créer sa propre morale et sa justice.

Votre seconde proposition stipule que le libéralisme est protéiforme, connaît des variantes nationales, des filiations diverses et que donc il n'y a pas lieu de privilégier l'étude d'une seule de ses formes. Ce que vous semblez contester c'est la tendance qu'ont certains ouvrages d'histoire de la pensée économique à faire du libéralisme une question typiquement anglaise, ou à le réduire à la seule physiocratie, lorsqu'ils s'intéressent à la France.

Cette tendance est en effet marquante. Mais on notera que si ces ouvrages contiennent généralement un chapitre sur la physiocratie, ce courant souffre de la comparaison avec la pensée smithienne qui reste la voie royale du libéralisme du XVIII^e siècle. Le libéralisme physiocratique a toujours été considéré comme imparfait parce que trop rationnaliste, trop cartésien, trop excessif ; il est toujours apparu comme un rameau embarrassant, revendiqué du bout des lèvres par les libéraux du XIX^e et du XX^e siècles. Rosanvallon dans son livre pourtant suggestif qualifie ce libéralisme de "paradoxal" ⁵.

Vous faites remarquer que Marx a l'intuition de l'existence de deux pensées économiques distinctes, l'une anglaise et l'autre française. L'intuition de Marx vous amène à critiquer le préjugé qui conduit à restreindre le libéralisme français à la seule physiocratie. C'est un point sur lequel vous avez raison d'insister, car il n'y a pas d'exclusivité physiocratique en la matière, de même qu'en Angleterre, Smith n'épuise pas le libéralisme anglais – et le point est

souvent plus suggéré qu'approfondi.

Il n'en demeure pas moins que, parmi toutes ces formes, antérieures ou simultanées, le libéralisme physiocratique est le plus achevé, car c'est à la fois une économie politique et une philosophie sociale. Montesquieu joue un rôle crucial dans la constitution du libéralisme en France, au point que Du Pont se sent obligé de le compter parmi les précurseurs de la "*science nouvelle*", en fait l'école de Quesnay. Mais le philosophe produit-il une économie politique, constitue-t-il une école ou un courant au sens de Schumpeter ? Dumont écrit ⁶ que, tout comme Ferguson en Ecosse, Montesquieu n'occupait pas le premier plan de la spéculation politique, car son époque l'avait relégué dans une sorte de sociologie historique.

Vous faites de Gournay l'un de ces libéraux non physiocrates. Tsuda semble plus nuancé que vous sur cet auteur. Il voit d'abord dans l'intendant un émule de Child, dont il reprend l'essentiel de la théorie sur le commerce extérieur. Il considère ensuite que Gournay subordonne toujours l'identité nationale au commerce extérieur, quoique sa réflexion sur le commerce extérieur le conduise au laissez faire et à la déréglementation du travail. Tsuda s'étonne en particulier que Gournay ait tiré peu de profit de la lecture des *Essais* de Hume et n'ait fait aucun commentaire sur Boisguilbert ou Cantillon ; et il conclut que celui-ci était un libéral imparfait plus praticien que théoricien.

Vous étudiez Morellet que vous distinguez des physiocrates. Du Pont, par œcuménisme sans doute calculé, l'a considéré à plusieurs reprises comme un proche de l'école, un allié sûr. Ce point de vue n'est pas infondé, à la lecture des *Mémoires* de l'Abbé ⁷. Morellet y montre un libéralisme assez voisin, notamment dans sa défense de la propriété foncière et du rôle politique des propriétaires du sol ; il combat les mêmes adversaires, Galiani et Necker, et n'évoque jamais l'idée qu'on ait pu détourner l'école de Gournay au profit de celle de Quesnay.

Votre troisième assertion est que ce libéralisme, antérieur à la physiocratie, est égalitaire. Les traits dominants de ce courant de pensée sont selon vous (p. 136) :

– La logique de la croissance intérieure remplace celle de la puissance armée.

– La richesse est pensée comme somme de biens matériels et non comme quantité d'argent ; mais la monnaie reste une condition du développement économique.

– Le principe de la liberté du commerce remplace celui de la réglementation et de l'intervention.

Vous insistez ensuite sur trois postulats :

– Le monde est conçu comme un espace pacifié par le commerce.

– La société est définie comme un ordre dont il faut connaître les lois naturelles. Connaître la société, c'est faire œuvre de science, notamment par le calcul et la mesure de grandeurs (population, richesse, monnaie, ...).

– L'individu est le point de départ de toute réflexion philosophique et comptable sur la société. Cet individu n'est pas seulement libre et mû par ses intérêts ; il les maîtrise d'une part en ne se laissant pas guider uniquement par des intérêts de court terme (jouissance immédiate), d'autre part en les pensant relativement à ceux des autres (réciprocité et justice).

Et sur trois axiomes :

– Le processus de l'échange nécessite la solidarité de tous les intérêts individuels. L'ordre social est une mécanique fragile qui se détruit lorsque la chaîne de solidarité est rompue.

– Les intérêts privés peuvent être contradictoires avec l'intérêt général. Il doit donc exister un "balancement" des groupes sociaux, complémentaires et antagonistes.

– La richesse est le résultat du travail. L'homme, à la fois producteur et consommateur de richesse, est au centre du processus économique.

Le libéralisme ainsi caractérisé est "original et cohérent" (p. 333), spécifique à la France. Il se nourrit des travaux de Boisguilbert, Melon et Montesquieu, mais aussi, dites-vous, de Locke, Mandeville, Petty, que Hayek considère (au moins pour les deux premiers) comme les fondateurs du libéralisme anglais.

Notre insuffisante connaissance des œuvres de Melon, de Morellet ou de Gournay peut nous égarer : il nous semble cependant que ces "traités", "postulats" et "axiomes" qui vous servent à définir le libéralisme égalitaire sont exposés avec une grande clarté par Hume dans ses *Essais* en 1752. Voyez par exemple ses Essais sur le *Commerce*, l'*Argent* et la *Jalousie commerciale*.

Or Hume – Hayek a raison – n'est pas un libéral "égalitaire". Locke non plus. L'égalitarisme, pour Hayek ⁸, est en soi une perversion du libéralisme, un constructivisme, en d'autres termes le produit d'un faux individualisme. Il suppose l'existence d'une justice sociale ou distributive (à chacun selon son dû, son travail, son mérite), de droits et de mécanismes de redistribution qui ne sont pas créés par le marché mais qui s'imposent à lui. Une telle institution de la justice laisserait entendre que le marché peut être injuste et susceptible d'être corrigé. Or un mécanisme de prix, d'allocation de ressources comme le marché, n'est ni juste ni injuste.

Le prix du travail qu'on y obtient, écrit Hayek, n'est pas la rétribution, correcte ou non, de ce que les individus ont fait, mais l'indication de ce qu'ils doivent faire ; à eux de se déplacer vers les branches qui rémunèrent le mieux. Une règle ou un mécanisme de redistribution imposés de l'extérieur au marché supposent que l'on sache déterminer ce qu'un individu a mérité et qu'il y ait une échelle commune des valeurs nous le permettant. Or cette règle et ce mécanisme ne peuvent être qu'arbitraires dans une société de marché.

La lecture du *Traité* de Locke convainc aisément le lecteur que le philosophe n'est pas égalitaire, pour la bonne raison, pourrait-on dire, qu'il est un théoricien du droit de propriété. La propriété étant pour lui le fondement de ce qui est juste, tout débat sur la justice est un débat sur la garantie du droit de propriété. Le libéralisme de Locke semble ôter tout sens à la justice sociale. Hume tient le même raisonnement : l'inégalité de condition est un fait, c'est en incitant au travail et à la production, en excitant les passions, que l'on améliore le revenu du pauvre sans diminuer celui du riche ; et le philosophe ne se place jamais, à notre connaissance, dans le cas où cette amélioration proviendrait d'une mesure arbitraire et extérieure au marché.

Le libéralisme est un système de pensée, une idéologie, qui, dès l'origine, donne peu de sens à une égalité obtenue en dehors du marché. Il n'y a guère que Mably ou Rousseau qui revendiquent au XVIII^e siècle une telle égalité, mais précisément ils font la critique de ce système. Rousseau, comme l'écrit Dumont ⁹ défend un individualisme qui se transforme en holisme, un holisme qui ne se fonde pas sur l'économie, mais sur l'institution politique. C'est encore un théoricien du contrat et non pas du marché (cf. son article "Économie politique" dans l'*Encyclopédie*) ; et il est sur cette question en parfait contrepoint avec Smith : tous deux traitent de l'inégalité, mais l'un pense que la législation, la politique peuvent s'y opposer (par la limitation des besoins, par exemple), tandis que l'autre la considère comme une condition de la croissance économique, mais pose que la croissance entraîne une réduction de la pauvreté.

Dans ses *Mémoires* ¹⁰, Morellet est très critique vis-à-vis de l'égalitarisme de Rousseau : "C'est surtout dans le *Contrat social*, écrit-il, qu'il [Rousseau] a établi des doctrines funestes qui ont si bien servi la Révolution, et il faut le dire dans ce qu'elle a eu de plus funeste, dans cet absurde système d'égalité, non pas devant la loi, vérité triviale et salutaire, mais égalité de fortunes, de propriétés, d'autorité, d'influence sur la législation, principe vraiment destructeur de tout ordre social".

Vous énonciez dans votre introduction (p. 13) votre projet de "retrouver le sens premier du libéralisme, pour en dégager des évolutions, voire même des déviations". Nous sommes plutôt enclins à penser que, dans sa signification première, le libéralis-

me ne se réfère à l'égalité que formellement, et que toutes les tentatives ultérieures pour le refonder sur une définition plus large de l'égalité sont des déviations qui le vident d'une partie de sa substance, des subversions de son principe premier.

Bernard Delmas et Thierry Demals

Bernard Delmas et Thierry Demals sont économistes à l'Université de Lille I.

- 1 • Pierre Rosanvallon, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris : Seuil, 1989, p. 132.
 - 2 • John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Traduction française de Jean de Largentaye, Paris : Payot, 1949, p. 356.
 - 3 • François Fourquet, *Richesse et puissance, une généalogie de la valeur*, Paris : La Découverte, 1989, pp. 160-161.
 - 4 • Joseph A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, 1954, Traduction française sous la direction de Jean-Claude Casanova, 3 vol., Paris : Gallimard, 1983, vol.1, p. 464.
 - 5 Pierre Rosanvallon, *op. cit.* n. 1, p. 50 et sq.
 - 6 • Louis Dumont, *Homo Aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris : Calmann-Lévy, 1977, p. 65.
 - 7 • Abbé Morellet, *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution*, 1821, Paris : Mercure de France, 1985, p. 291.
 - 8 • Friedrich A. Hayek, *Individualism and Economic Order*, 1948, Chicago : University of Chicago Press, 1980.
 - 9 Louis Dumont, *op. cit.* n. 6, p. 64.
 - 10 Abbé Morellet, *op. cit.* n. 7, pp. 120-121.
- Autres ouvrages de référence :
- D. Deleule, *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Paris : Aubier, 1979.
 - P. Deyon, *Le mercantilisme*, Paris : Flammarion, 1969.
 - Karl Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, 1859, Traduction française de H. Husson et Gilbert Badia, Paris : Éditions sociales, 1972.

2. Libéraux égaux contre physiocrates.

Mon propos, en dégageant les particularités de la pensée des auteurs français du premier XVIII^e siècle, fut de montrer en quoi ils se distinguent à la fois de leurs prédécesseurs et des physiocrates et comment, quoiqu'on en dise, ils avaient pensé un système économique libéral autonome au sein d'une philosophie politique et sociale et en cohérence avec elle.

Mes collègues répondent en invoquant l'ambiguïté des concepts que j'utilise : "mercantilisme", égalité..., les faiblesses de l'arithmétique économique liées à l'objectif qui lui est assigné, à savoir d'être l'instrument d'une politique au service du souverain...

Sur le libéralisme.

Plutôt que de revenir en détail sur ces points, je voudrais insister sur ce qui était ma démarche : mettre en lumière la façon dont s'est opéré, au début

du XVIII^e siècle, le renouveau de la pensée économique avec l'introduction d'un libéralisme économique intégré à une philosophie qui est déjà celle de l'individualisme méthodologique. Et ceci sans attendre la physiocratie qui, tout en poussant plus loin l'avancée de la science économique, conçoit une société qui a des relents de holisme : les Physiocrates imposent "la" science économique et leur doctrine comme une vérité absolue, ce qui les conduit forcément à une interprétation totalisatrice de l'Économique : les lois de l'économie sont des lois physiques, celles de l'Univers et d'un Ordre naturel préexistant. Leur référence est celle d'une entité extérieure tout à fait autre que l'homme, dont ils réduisent la nature à celle d'un déterminisme matérialiste. A ce titre, ils seraient plus proches dans leur démarche de ceux que l'on désigne aujourd'hui comme des rationalistes constructivistes. Ils continuent à raisonner en fonction d'un Tout qui n'est plus Dieu, mais la Nature physique. Dans leur volonté de revenir aux sources pour refonder leur appréhension du monde, ils